

tements. Là où les dépenses sont doublées et triplées, qu'on nous donne un rapport donnant, si on peut le faire, les raisons de dépenses aussi élevées; et si on ne nous donne pas un tel rapport, le pays en viendra à la conclusion, je crois, qu'il y a de l'extravagance dans l'administration du pénitencier.

M. DALY : Je désire attirer l'attention de l'honorable monsieur sur la page 107, dans laquelle il y a un rapport détaillé du comptable sur les dépenses du pénitencier du Manitoba. Il verra que la dépense totale a été de \$46,011.85, et remarquera cette entrée.

Morts-Montant remboursé par le département de l'Intérieur pour l'entretien, etc., des aliénés, des T. du N.-O.	\$10,998 04
Remboursement de ventes diverses, approvisionnements des officiers.	3,370 86
Revenu en argent.	950 49
Balance de stock en mains ...	718 98
	15,147 37
Dépense totale.	
	30,864 48

Ce total de \$30,864 laisse le coût net par détenu de \$1.15 $\frac{1}{2}$ par jour, ce qui est moins qu'à la Colombie Anglaise.

M. DAVIES (I.P.E.) : Mais si vous portez à l'avoir de l'établissement les \$10,000 pour les aliénés, vous réduisez le coût plus bas que celui de la Colombie Anglaise.

M. DALY : Vous devez le faire, parce que dans le total de \$46,000 les aliments des aliénés sont compris.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Les aliénés sont-ils compris dans le pénitencier du Manitoba ?

M. DALY : Ils n'y sont plus maintenant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Alors, en demandant \$48,957.65, vous ne demandez rien pour les aliénés ?

Sir JOHN THOMPSON : Non.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Tel sera le coût d'environ 70 détenus dans le pénitencier du Manitoba ?

Sir JOHN THOMPSON : Non; cela comprend l'établissement, le chauffage et les salaires de tous les officiers.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Mais cette somme comprend le coût d'entretien comme le comprennent les mêmes item des établissements de Dorchester, et Kingston et de Saint-Vincent de Paul. Mais le fait demeure qu'on nous demande \$48,957.65 en 1894-95, pour le pénitencier du Manitoba, pour l'entretien d'environ 70 détenus qui y seront probablement renfermés. Si l'honorable ministre divisait \$48,957 par 70, il verrait que le coût par tête pour l'entretien des détenus serait de \$700 par année, tandis que pour la Colombie Anglaise, où la moyenne des détenus est de 84, je crois, il demande \$52,000, ou un peu moins par tête que la somme requise pour le Manitoba.

Mais le fait principal n'a pas encore été touché, c'est la différence extraordinaire qui existe entre le

M. DAVIES (I.P.E.)

coût de la ration des détenus du Manitoba et le coût de la ration des détenus de la Colombie Anglaise, sans parler de ceux de Dorchester ou de Saint-Vincent de Paul. Nous pouvons tous comprendre que ça coûte un peu plus cher pour le chauffage, mais nous ne pouvons pas comprendre, et le ministre de la Justice, ou le ministre de l'Intérieur, ne nous a pas expliqué, pourquoi les rations des détenus du Manitoba coûtent plus cher que celles des détenus des autres provinces.

Je ne comprends pas pourquoi l'entretien des détenus, à part le chauffage, devrait coûter plus cher au Manitoba qu'à la Colombie Anglaise. Il n'y a pas de grande différence dans les prix des aliments principaux. Il est bien vrai que Stony Mountain se trouve à 8 ou 10 milles de Winnipeg.

M. DALY : Seize milles.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans tous les cas, il y a une ligne de chemin de fer tout près, qui touche presque à l'endroit, et le prix du transport des provisions de Winnipeg à Stony Mountain ne peut pas excéder 5 pour 100.

M. McGREGOR : Le ministre de la Justice a dit que le chauffage coûtait bien cher pour le pénitencier du Manitoba. Il ne faut pas oublier que le pénitencier est situé dans une région boisée et que pour \$2.50 la corde on pouvait se procurer du bon bois de quatre pieds de longueur. Les légumes sont cultivés par les détenus, car il y a un jardin de 50 ou 60 acres qu'ils entretiennent eux-mêmes. Le pénitencier est aussi à proximité d'une excellente carrière, de sorte que l'on fait faire par les détenus une grande partie de toutes les constructions dont on a besoin. Quant aux provisions de bouche, elles ne coûtent pas plus cher là qu'ailleurs dans le Manitoba, et aujourd'hui la vie est aussi bon marché au Manitoba que dans aucune autre partie du Canada, à quelques exceptions près, comme par exemple, le combustible.

Sir JOHN THOMPSON : Quand avez-vous visité cette partie du pays ?

M. McGREGOR : J'y suis allé la semaine dernière. J'ai habité longtemps le Manitoba, j'ai souvent visité le pénitencier et je connais le coût de l'existence dans cette région. A chaque session, le gouvernement promet à l'opposition de faire une enquête au sujet des dépenses du pénitencier du Manitoba, et de les diminuer. Il est vrai qu'avec 71 détenus seulement, on ne peut pas diminuer les dépenses autant que dans un grand pénitencier; mais, néanmoins, on ne peut pas nier que les dépenses de ce pénitencier sont nécessaires. Aujourd'hui, on peut se procurer les œufs, le beurre, les pommes de terre et toutes les denrées alimentaires à aussi bas prix au pénitencier qu'à toute autre localité du Manitoba, car le pays environnant est une des meilleures régions de la province. Il n'y a pas de doute que Stony Mountain est situé dans une région agricole de première classe.

Sir JOHN THOMPSON : Sans avoir l'expérience de l'honorable député qui vient de prendre la parole, je connais aussi un peu le Manitoba, et à l'avenir ce pénitencier ne sera plus chauffé avec du bois. Nous en avons fait l'expérience au temps où l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cart-